



SNUipp-FSU 67
4, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page Facebook : <http://www.facebook.com/snuipp67>
Page Twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



CAPD du 18 novembre 2019 – Déclaration liminaire

Madame l'inspectrice d'académie, Mesdames, Messieurs,

La qualité du dialogue sociale est un indicateur mesuré dans la prévention des RPS. La loi sur la transformation de la fonction publique, en fusionnant les CHSCT (Comité hygiène sécurité et condition de travail) et les CT (comité technique) et en supprimant mouvement et promotions des missions des CAPD (commission administrative paritaire départementale), affaiblit ainsi, le rôle des représentants des personnels et par conséquent dégradera la qualité du dialogue social. Le SNUipp-FSU67 rappelle son attachement en ces deux instances et demande le retrait de la loi sur la transformation de la fonction publique. Cette loi, dont l'objectif affiché est la modernisation, va en fait laisser les collègues seuls devant des applications numériques pour leur mouvement ou pour leur promotion. Seule possibilité pour les déçus, le recours ! En privant les représentants des personnels des documents de travail et donc des éléments de comparaison, ces recours ont bien peu de chance d'aboutir. Pour se donner bonne conscience et devancer la critique de déshumanisation des rapports sociaux, le gouvernement crée les GRH de proximité. Un par département pour notre académie, dont les missions seront d'accompagner les personnels, détecter des talents en termes de profil et de potentiel, proposer des bilans professionnels, écouter, conseiller, soutenir les personnels en difficultés, ils peuvent être sollicités aussi en terme de conseil dans la gestion managériale,... « C'est l'interlocuteur privilégié de tous les agents du département » à savoir 16 500 personnes. Super héros ou futur « candidat » pour la médecine de prévention ?

Aujourd'hui, nous étudions le projet de départ en stage de formation des collègues pour l'année scolaire en cours. La formation est également un levier qui permet la prévention des risques psychosociaux quand elle répond aux attentes des agents. Cependant nous constatons que l'offre proposée répond à la mise en place des différentes réformes ou priorités ministérielles et ne tient pas compte des besoins du terrain.

Le SNUipp-FSU défend la professionnalité et le pouvoir d'agir des enseignant-e-s. Nous sommes conceptrices et concepteurs de notre métier et cela exige une réflexion et une culture professionnelle constamment nourries et renouvelées. Cette réflexion doit pouvoir s'appuyer sur la recherche, toute la recherche. Le SNUipp-FSU est à l'initiative d'un appel signé par plus de 50 chercheuses et chercheurs, inquiet-es comme nous d'une utilisation partielle voire partielle des résultats de la recherche en pédagogie et sciences humaines par notre ministre.

De CAPD en conseil de formation, le SNUipp-FSU67 porte ses exigences sur la formation pour les enseignant.e.s du département. Acquérir une réflexivité sur ses pratiques et ses postures, réactualiser ses connaissances sur les apprentissages des élèves, favoriser les échanges entre pairs, avoir accès aux travaux de la recherche, s'enrichir du regard d'autres professionnels, tout cela passe par des stages sur le temps de classe, librement choisis et accessibles à tous les collègues. Les besoins exprimés par les équipes doivent être recensés et pris en compte par l'institution.

Or force est de constater que la formation continue est largement dépendante du remplacement et donc les collègues qui ne sont pas directement liés à une classe pourront plus facilement obtenir une formation que les autres. C'est pourquoi sur les 13 modules retenus, 8 sont prévus pour des enseignants qui n'auront pas besoins d'être remplacés. La formation continue mise en place n'est donc toujours pas à la hauteur des enjeux. Le PDF ne permet ni de respecter les droits des personnels, ni de répondre à leurs besoins et attentes, et à force d'être déçu, ils finiront même par ne plus le consulter.

L'offre de formation à candidature individuelle et destinée à tou.tes les collègues est une véritable peau de chagrin. Sur les 13 modules retenus, seulement 3 s'adressent aux PE « classiques », soient vingt-cinq PE. Ces 13 modules de formation offrant 342 places pour 141 candidats mais dont 150 places n'ont pas trouvé preneur.

796 places de stage de formation sont réservées à des collègues dits « public désigné ».

Pour le SNUipp-FSU, la formation professionnelle continue est un des leviers fondamentaux de la transformation de l'école. C'est également un droit pour les personnels, droit qui n'est pas respecté. Autrefois le nombre de départs en stage de formation continue dépendait directement du nombre de professeurs stagiaires devant s'essayer à l'exercice de la classe lors de stages massés. Les PES étant à présent utilisés comme moyen d'enseignement, l'organisation du remplacement des collègues pour toutes les raisons qui le nécessitent (maladie, maternité, CLM, stage institutionnel, enfant malade, stage syndical...) étant ce qu'elle est, c'est tout le système de formation continue qui se trouve fragilisé... En conséquence, Le SNUipp-FSU revendique donc une augmentation du nombre de postes de brigades de remplacement « stages formation continue » afin de permettre le retour à une formation professionnelle digne de ce nom.

Dans le cadre du cycle de concertation ouverte par le ministère sur l'évolution de la fonction des directeurs-directrices, grande nouveauté s'il en est, des réunions sont organisées par les IEN. Le SNUipp-FSU67 demande qu'il soit bien rappelé aux collègues le caractère facultatif de ces réunions. Si le SNUipp-FSU67 est favorable au développement des collectifs de travail qui permettent des échanges entre pairs et une parole sans entrave, il doute cependant que la présence de l'IEN, chef hiérarchique, favorise l'expression libre, quand bien même celui-ci serait sensible aux conditions de travail des directeurs-directrices placés sous sa responsabilité. Le SNUipp-FSU67 espère que ces concertations aboutiront à des mesures concrètes mesurables en terme d'amélioration des conditions de travail et que le gouvernement n'y voit pas un moyen de remettre à l'ordre du jour les établissements publics des savoirs fondamentaux. Ce n'est pas d'un statut dont ont besoin les directeurs-directrices mais de temps de décharge supplémentaire, d'une aide administrative statutaire pérenne, d'une formation dans le champ des relations humaines et la gestion des conflits ainsi que d'une formation pédagogique et administrative solide.

Le SNUipp-FSU réaffirme aujourd'hui son attachement au système des retraites par répartition, seul système fiable qui ne dépend pas des investissements faits en bourse par des fonds de pension. La crise de 2008, nous a démontré que la frilosité française en placement boursier avait du bon. Si elle n'a pas eu d'impact direct sur les ménages, on ne peut pas en dire autant pour les banques qui ont été largement soutenues financièrement par les impôts des français. De plus, cette réforme entraînerait une baisse importante du montant des pensions des enseignants du 1^{er} degré. C'est pourquoi, le SNUipp-FSU67 appelle à une mobilisation de tous les personnels de l'Education Nationale, le 5 décembre 2018.